

Paris, le 10 juillet 2018

Monsieur Bruno Le Maire
Ministre de l'Economie et des Finances
139 rue de Bercy
75012 PARIS

Monsieur le Ministre,

Syndicat historique des CCI, l'UNSA-CCI se positionne, depuis toujours, comme un interlocuteur réformiste et de dialogue.

Aujourd'hui 2nd syndicat représentatif dans les CCI, nous nous tournons vers vous, Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances, concernant la trajectoire du Gouvernement pour le financement des CCI.

Votre position de réduction drastique de nos ressources nous inquiète au plus haut point. Nous sommes conscients que la réduction de la TFC pourra permettre une réduction de charges aux entreprises et permettra de réduire la dette de la France, mais il nous semble que les CCI ont déjà largement contribué à cet effort.

Depuis 2012, nos effectifs ont fondu comme neige au soleil passant de 27.000 à 18.000 salariés, suite à la diminution de moitié de notre ressource. Vu de l'extérieur, rien ne semble avoir changé. Vu de l'intérieur, ce sont 18.000 salariés à bout de force, qui, consciencieux, continuent à rendre le service attendu aux entreprises.

La confiance était revenue grâce à des exercices d'économies, de mutualisation dans certaines régions, de non remplacement des départs, de la facilitation des départs volontaires pour éviter les départs forcés.

Depuis le mois de mai, l'incertitude et l'inquiétude sont revenues dans l'esprit de chacun car il n'est pas difficile de poser l'équation qui permette de revenir à l'équilibre avec l'annonce de nouvelles réductions de ressources pendant 5 années consécutives et des entrées d'argent correspondantes complètement illusoires à aussi court terme.

Malheureusement, votre moyen de coercition ne va toucher que les salariés alors qu'ils ne sont pas nécessairement la cible à viser.

La gouvernance des CCI, le recentrage de ses missions, la recherche de mutualisations internes et externes, sont des pistes à explorer pour faire évoluer notre institution et permettre de diminuer **de manière progressive**, les dépenses des CCI tout en préservant la richesse humaine et d'expertise qui est en elle, à savoir ses salariés.



Nous n'y sommes pas opposés, bien au contraire, mais nous refusons d'être, une fois encore, la variable comptable d'ajustement.

Cette perspective est d'autant plus angoissante pour tous les collaborateurs que sont venus s'ajouter, en juin, 2 événements accablants pour les salariés :

- notre caisse de chômage, privée, est totalement exsangue et ne va plus pouvoir payer les prestations dues. Ceci implique que les CCI de Région deviennent « auto-assureurs ». Avec quels moyens financiers ?
- le seul dispositif de départ volontaire est devenu inutilisable puisque le Conseil d'Etat vient de juger qu'il ne s'agissait pas de ruptures conventionnelles et impose donc aux CCI de payer des charges sociales sur les sommes versées. Avec quels moyens financiers ?

Nous souhaiterions très vivement pouvoir discuter de vive voix de ces différents points et de la souffrance insoutenable du personnel des CCI.

Nous vous serions donc très reconnaissants de bien vouloir nous accorder un rendez-vous, dans les meilleurs délais compte-tenu de l'avancée rapide de votre projet.

Avec mes respectueux hommages, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances, l'expression de ma très haute considération.

Jacques MAUMONT
Président de l'UNSA-CCI